

ÉTAT DES LIEUX DE LA CO-CONSTRUCTION DES POLITIQUES CULTURELLES DANS LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

JEUDI 22 FEVRIER 2018

Préambule

Le présent texte est une contribution du Collectif régional arts et culture (CRAC) qui réunit des professionnels des arts et de la culture mobilisés dans un processus de co-construction des politiques artistiques et culturelles, souhaité par le CRAC et par la Région Hauts-de-France.

Pendant toute la durée du présent mandat, le CRAC se veut un interlocuteur régulier et constructif pour discuter de la mise en œuvre des orientations prises par la Région et de leur évaluation partagée.

**À mi-mandat, il est temps de dresser conjointement
un premier état des lieux de cette consultation.**

Depuis 2015

En septembre 2015, dans le cadre de la campagne des élections régionales, le CRAC a, par la conception d'un Livre blanc, dressé des constats et formulé une série de premières propositions globales mais aussi sectorielles.

Xavier Bertrand, Président du Conseil régional a affirmé l'ambition culturelle de la nouvelle région, avec une volonté d'augmentation de 70 à 110 millions d'euros du budget de la culture d'ici la fin du mandat.

Le CRAC a salué cette ambition ainsi que l'engagement de l'exécutif régional dans une démarche de co-construction proposée dans le Livre blanc.

Au premier trimestre 2016, chaque secteur artistique et culturel représenté au sein du CRAC a organisé la consultation de ses différents acteurs et professionnels : artistes et auteurs, enseignants et chercheurs, réseaux et agences, institutions et structures associatives de différentes dimensions, sociétés, etc.

Avec la publication d'un Livre vert en mai 2016, nouvelle étape dans sa réflexion et ses préconisations, le CRAC s'est tenu à la disposition de la Région pour nourrir de l'expertise des acteurs et des professionnels qui le composent, tout espace de dialogue et de concertation, et pour mobiliser largement les secteurs concernés.

De mai à décembre 2016, à l'initiative du Conseil régional, une large consultation a réuni de multiples acteurs dans toute la région, dans le cadre d'ateliers participatifs sur l'ensemble des questions posées par la re-définition d'une politique culturelle. Les membres du collectif et de ses différentes organisations se sont largement impliqués dans cette consultation.

En janvier 2017, le Président de la Région a exposé les nouvelles orientations de sa politique artistique et culturelle. Dans la continuité, la Région a organisé des concertations par filière, par territoires et intersectorielles avec le CRAC.

Aujourd'hui

Le CRAC s'est beaucoup investi dans cette concertation. Il reconnaît la volonté affichée et l'investissement de l'exécutif régional et des services concernés.

Néanmoins, plusieurs difficultés sont venues entraver la dynamique de cette concertation :

- l'évolution permanente de l'organigramme et de l'organisation des services depuis deux ans. Il découle de cette situation une difficulté à communiquer avec la Région, de travailler les dossiers et d'alerter en cas de difficultés. Plusieurs demandes du CRAC n'ont eu aucune réponse en 2016 et en 2017 ;
- la non-communication d'éléments budgétaires détaillés (exercices 2016 et 2017), pourtant demandés et promis, avec une impossibilité de comprendre les choix effectués et d'évaluer la réalité de l'augmentation des budgets ;
- enfin, l'organisation des rencontres CRAC / Région s'est distendue au cours de l'année 2017 avec des avancées sectorielles et une absence de discussion sur les orientations et les priorités de la nouvelle politique culturelle.

Ces différents points ont rendu difficiles la continuité d'une relation de travail et la co-élaboration des nouveaux dispositifs.

L'état des lieux que nous proposons déclinera les cinq principes que le CRAC avait dégagés dans son Livre vert :

- 1. Une Région soutien des arts et de la culture ;**
- 2. Une Région partenaire des opérateurs ;**
- 3. Une Région investie dans la durée ;**
- 4. Une Région impliquée dans la définition concertée des politiques culturelles ;**
- 5. Une Région transfrontalière et européenne.**

1. Une Région soutien des arts et de la culture

Le soutien aux projets et aux emplois

Comme l'avait annoncé le Président, le soutien du Conseil régional s'est concentré sur les projets considérés comme nouveaux et peu d'équipes et structures ont vu leur soutien renforcé. De ce fait, de nombreuses structures mènent des projets reconnus avec peu de moyens ; d'autres sont en difficulté ou dans l'incapacité de se projeter en raison de l'absence de convention pluriannuelle.

Nous regrettons cette orientation qui ne tient pas compte du travail important déjà mené et qui aurait besoin d'être conforté.

Les suppressions des emplois solidaires en fin de convention de l'ex-Picardie (du fait du Conseil régional) et des emplois aidés (du fait du gouvernement) accentuent ces difficultés avec une incidence négative sur le nombre d'emplois culturels notamment pour les petites structures, dans une région classée dernière pour le nombre d'emplois culturels par habitant (INSEE).

Création, résidences de création et d'implantation

De nouveaux dispositifs ont été adoptés. Les discussions en groupes de travail ont permis d'améliorer notablement les propositions initiales.

La mise en place de ces dispositifs a été longue ; les réponses qu'attendaient les équipes artistiques ont été reculées de plusieurs mois, voire sont encore inexistantes, mettant celles-ci en grande difficulté.

Le taux de participation de la Région (30 % de la masse salariale) est plus strict qu'auparavant, il fragilise les équipes et structures qui souhaitent bénéficier de cette aide face à une baisse généralisée des soutiens de leurs autres partenaires (départements et collectivités locales).

Le PEPS – nouveau dispositif artistique et culturel en direction des lycéens

Inspiré d'une action menée en ex Région Picardie, le PEPS pose aujourd'hui des problèmes importants, identifiés et communiqués à la Région, mais restés sans effet.

- les représentations de spectacles par des équipes artistiques ne sont pas possibles dans le cadre des actions artistiques proposées ;
- les structures culturelles sont rendues passives, les parties prenantes ne peuvent pas se choisir, les partenariats locaux ne sont pas valorisés ;
- les établissements éligibles sont restreints à une zone dépendant du siège social de la structure.

Nous regrettons la scission qui s'opère entre création et actions artistiques alors que l'activité des structures et équipes devrait pouvoir être considérée dans son ensemble. Par ailleurs, la détermination de zones géographiques restreintes ne favorise pas la circulation des équipes artistiques et structures qui pour certaines sont sur une mission régionale.

Soutien à la diffusion

Les dispositifs ont été reconduits, notamment pour les aides à la participation aux festivals d'été avec des difficultés de mise en œuvre et de lisibilité.

Assiette subventionnable

Le collectif avait alerté le président sur une difficulté technique de paiement des subventions basée sur un indicateur appelé « taux de l'assiette subventionnable ».

Ce taux, résultant d'une logique purement comptable, réduit automatiquement l'engagement de la Région en cas de défaillance d'un autre partenaire. C'est donc une « double peine » pour les structures qui peuvent se retrouver en grande difficulté financière en cas de défection soudaine d'une collectivité.

Le président s'était engagé à Douai en janvier 2017 à avancer sur ce sujet. Aucune proposition n'a été faite à ce jour.

2. une région partenaire des opérateurs

La Région a impulsé des projets d'ampleur, sous l'impulsion directe du président, sans s'imposer comme opérateur mais sans concertation préalable avec les acteurs du secteur. Nous craignons que les projets lourds ne se fassent au détriment du développement de l'écosystème culturel régional.

Nous sommes encore en attente d'un « schéma de développement artistique et culturel lié à un règlement d'intervention précis, lui-même associé à des crédits d'intervention identifiés ». Cette absence de transparence ne nous permet pas aujourd'hui de mesurer l'augmentation effective et l'attribution des crédits alloués à la culture en région.

3. Une Région investie dans la durée

Les discussions pour l'élaboration de nouvelles conventions pluriannuelles, annoncées pour une durée de six ans, sont programmées en 2018 ; le retard important pris dans cette élaboration a été en partie compensé par la continuité du moratoire et la poursuite du

soutien aux structures en fin de convention. Reste que celui-ci ne permet pas d'élaborer de nouveaux projets dans la durée.

4. Une Région impliquée dans la définition concertée des politiques culturelles

À ce jour, le CRAC n'a pas connaissance de concertations entre les différentes collectivités et l'État. Les concertations de territoires n'ont, quant à elles, pas débouché pour l'instant sur de nouvelles dynamiques de territoires.

5. Une Région transfrontalière et européenne

La Région s'est engagée à conforter des manifestations transfrontalières existantes et une initiative de coopération avec la Belgique (Flandre) est en cours sur une enveloppe restreinte et peu ambitieuse.

Pour conclure

Cet état des lieux nous laisse aujourd'hui dans un sentiment mitigé.

Le CRAC reconnaît le volontarisme et l'ambition affichée en 2016, avec la dynamique participative proposée et les annonces du Président lors de son discours du 30 janvier 2017 à Douai.

Toutefois l'année 2017 a été complexe, du fait de la difficulté à communiquer avec l'institution régionale pour l'ensemble des structures et équipes, et d'obtenir des réponses à nos différentes demandes concernant l'environnement budgétaire et les orientations générales de la politique culturelle. Cette année 2017 n'a pas été à la hauteur de l'ambition affichée ni de l'élan généré chez les acteurs artistiques et culturels ; de nombreuses structures, souvent les plus petites et les plus éloignées, ont été oubliées.

Deux ans après son lancement, il nous apparaît que la co-construction annoncée a évolué, dans sa mise en œuvre, vers un processus de concertation, autour des nouveaux dispositifs.

Le CRAC s'inscrit dans un enjeu de co-construction transparent et ouvert et non dans une simple consultation dont il serait la caution.

Nous ne pensons pas que ces modes de collaboration témoignent d'un réel processus de co-construction pourtant engagé en 2016. En plus de développer une réelle déception chez les acteurs culturels, il prive la région d'une expertise de terrain qui permettrait une réelle co-élaboration de dispositifs pertinents pour une politique réellement innovante.

Le Collectif régional arts et culture des Hauts-de-France continue à travailler collectivement pour fédérer l'ensemble des acteurs artistiques et culturels de la Région Hauts-de-France et souhaite vivement la relance de la co-construction et de la co-évaluation de la politique culturelle régionale telle qu'elle a été lancée dès les élections régionales en 2015.